

Comité technique spécial Musées de la direction générale des patrimoines

MERCREDI 30 NOVEMBRE 2016

Projet de procès-verbal

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des procès-verbaux des séances du 3 décembre 2015 et du 27 janvier 2016 (pour avis)
- 2) Point sur la mission Musées du XXIème siècle (pour information)
- 3) Point sur l'application Micromusée (pour information)
- 4) Point de suivi sur la restructuration du SCN Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale des musées de France (SBADG) (pour information)
- 5) Présentation par l'IGAC de la mission d'audit flash sur le musée national Magnin (pour information)

LISTE DE PRESENCE

Etaient présents

Membres titulaires représentants de l'administration au comité technique spécial musées de la Direction générale des patrimoines :

Marie-Christine LABOURDETTE, directrice, chargée des Musées de France
Alexis MANOUVRIER, adjoint au sous-directeur des Affaires financières et générales, Direction générale des patrimoines, responsable ayant autorité en matière de ressources humaines

Membres titulaires et suppléants représentants du personnel au comité technique spécial musées de la Direction générale des patrimoines :

CFDT-Culture

Elise FAU (suppléante remplaçant le titulaire)

CGT-Culture

Pedro BOUROUH-PASTOR (titulaire)
Françoise PINSON (titulaire)
Jérôme LEFAURE (titulaire)
Gérald PARISSE (suppléant remplaçant le titulaire)
Cécile RANVIER (suppléante remplaçant le titulaire)

Jean-Christophe TON THAT (suppléant)

FSU

Marie-Hélène THIAULT (suppléante remplaçant le titulaire)

SUD-Culture Solidaires

Caroline LESUEUR (titulaire)
Yann LEROUX (titulaire)
Warda BALAH-CHIKHA (suppléante remplaçant le titulaire)
Marie-Anne PRIVAT-SAVIGNY (suppléante)

Secrétaires du comité

Carole ETIENNE-BOISSEAU, chef de la mission dialogue social, assistée de Kevin THIERY, adjoint au chef de la mission dialogue social, et de Corinne BOLUEN, responsable des CT de la sphère DGP à la mission dialogue social

Collaborateurs de la présidente

Blandine CHAVANNE, sous-directrice de la politique des musées, Service des musées de France (SMF)
Franck ISAIA, adjoint à la sous-directrice de la politique des musées, SMF

Liste des experts désignés à la demande de l'administration

Jacqueline EIDELMAN, Responsable de la mission Musées du XXIème siècle (point 2)
Laurent MANOEUVRE, Chef du bureau de la diffusion numérique des collections, Sous-direction des collections, SMF (point 3)

Comité technique spécial Musées MCC/DGP

Véronique PEREZ, Secrétaire générale adjointe du C2RMF (point 4)

Sylvie CLEMENT-CUZIN, Inspectrice générale des affaires culturelles (point 5)

Marie-Claude VITOUX, Inspectrice générale des affaires culturelles (point 5)

Rémi CARIEL, directeur du SCN Musée national Magnin (point 5)

Liste des experts désignés à la demande des représentants du personnel

A la demande de la CFDT-Culture :

Cécilia RAPINE, SG adjointe de la CFDT-Culture (point 3)

A la demande de SUD-Culture Solidaires :

Nathalie BAILLS-BARRE, SCN MAN (points 2, 3, 4)

La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de Marie-Christine LABOURDETTE.

Marie-Christine LABOURDETTE annonce au préalable qu'elle devra quitter la séance à 11 heures 30. Néanmoins, Blandine CHAVANNE assurera la présidence durant son absence. Elle sera de retour à 14 heures 30 afin de traiter le dernier point de l'ordre du jour. Elle s'excuse de ce problème d'emploi du temps indépendant de sa volonté.

Carole ETIENNE-BOISSEAU procède à l'appel des membres et à la présentation des experts.

Marie-Christine LABOURDETTE salue les nouveaux membres du comité technique.

Carole ETIENNE-BOISSEAU assure le secrétariat de la séance, assistée de Kevin THIERY et de Corinne BOLUEN.

Françoise PINSON de la CGT Culture est désignée comme secrétaire adjoint de séance.

Marie-Christine LABOURDETTE déplore le décès de l'agent du SCN Musée national d'archéologie de Saint-Germain-en-Laye qui a affecté l'ensemble du personnel en raison de son ancienneté dans l'établissement et de son rôle dans la réhabilitation des salles d'archéologie gauloise. Par ailleurs, elle fait part du décès accidentel du conservateur chargé des beaux-arts et des châteaux-musées au sein de la sous-direction de Blandine CHAVANNE, ce qui a beaucoup choqué le Service des musées de France.

Marie-Christine LABOURDETTE propose aux membres du CT de respecter une minute de silence, afin de leur rendre hommage.

Avant l'examen de l'ordre du jour, Sud Culture Solidaires souhaite donner lecture d'une déclaration liminaire.

Caroline LESUEUR lit la déclaration suivante :

Depuis le vote du Règlement Intérieur Type des Musées, la Direction du SCN de Compiègne et de Blérancourt n'a eu de cesse de jongler au gré de ses humeurs et de ses exigences entre ce dernier et celui en vigueur dans l'établissement datant de 1999.

Afin de mettre un terme à cette situation instable et préjudiciable à l'intérêt et à la santé des agents et au bon fonctionnement du service public, Sud-Culture demande depuis plus de 2 ans, que soit mis fin aux conséquences de cette attitude et de ce flou réglementaire, en adaptant les dispositions du tronc commun du RI Type des Musées à celui de Compiègne.

Il y a 8 jours la direction de Compiègne a donc transmis aux organisations syndicales un document de travail dans lequel il est stipulé que les adaptations au RI des Musées seraient notées en rouge et en italique.

Après examen, il s'avère que l'administration locale a, de toute évidence, sciemment et de manière dissimulée, supprimé, modifié ou ajouté plus d'une trentaine de dispositions dans le but de les faire valider sans dialogue préalable et surtout sans nécessité guidée par l'intérêt du service public.

Parmi ces dispositions, nous avons découvert des restrictions importantes à l'encontre du personnel. Par exemple, la suppression de la journée continue, la suppression de la déambulation, la suppression de certaine récupération, la restriction dans la prise des congés avec obligation de les prendre avant le 31 décembre, dispositif d'ailleurs déjà mis en place sans concertation, le changement du jour de fermeture du Palais qui glisse du mardi au lundi et même la reprise des horaires du parc que ce Comité Technique a déjà retoquée !

Enfin lors de la première réunion d'hier, nous attirons que l'organigramme et les fiches de postes soient joints, éléments préalables à tout dialogue compte tenu du malaise avéré dans l'établissement. L'absence chronique de ces documents, pointée du doigt lors des CHSCT précédents et dont nous espérons en vain les comptes-rendus depuis plus de 3 ans, ajoute encore à une ambiance délétère dans l'établissement. Nous considérons que ce projet constitue une véritable punition collective ! Qu'a-t-on à reprocher aux agents pour les punir de la sorte ? Quid de l'impact financier de ces mesures sur leur vie, quid de l'impact sur l'organisation de leur vie personnelle ! Et que dire du caractère dégradant et méprisant de ces mesures pour les personnels qui impliquent dans le développement du site depuis de nombreuses années, ainsi chers collègues de Compiègne vous allez travailler plus pour gagner moins !

Toujours plus d'agents de tous les services et dans toutes les catégories de personnel, quelles qu'elles soient, A, B ou C, viennent se confier à nous pour nous exposer leur souffrance au travail due à l'absence de définition claire des missions de chacun, à la désorganisation chronique dans les services, à des passe-droits ou à l'attitude inqualifiable de membres de la hiérarchie dont certains ont fait l'objet de rapports de notre part. Il n'est pas normal que les personnels, de toutes catégories confondues, viennent travailler avec la boule au ventre chaque jour... Les arrêts de travail en sont une résultante. La prise en compte de ces risques psychosociaux devient plus qu'urgente ! Les missions des agents et leur place dans la hiérarchie doivent être définies clairement. Il n'est plus acceptable que certains déchargent leur tension sur leurs collègues exerçant sur eux une pression constante et malveillante, sans que la direction pourtant alertée, ne juge utile d'intervenir. La seule réponse que nous ayons eue est la menace de suicide de notre interlocutrice lors d'une réunion en présence du chef d'établissement, ce qui est incontestablement, outre le côté incroyable de cet événement, le signe d'une grande détresse !!!

Faut-il attendre qu'il arrive un drame dans l'établissement pour que les choses changent ? Et dans ce contexte, qui peut oser imaginer que les agents du SCN de Compiègne vont accepter sans broncher de renoncer à leurs acquis sociaux ?

Dans ces conditions, nous ne pouvons faire confiance à des interlocuteurs qui dissimulent sciemment leurs intentions et qui méprisent à ce point les agents, leur travail et le dialogue social en prenant de nombreuses décisions sans concertation.

Aussi nous ne participerons plus à aucune réunion ni séance du CHSCT local tant que ne seront pas réglés en amont ces problèmes graves !

Marie-Christine LABOURDETTE demande copie de la déclaration, qu'elle s'engage à examiner et à prendre en compte avant d'échanger à ce sujet avec les membres du CT. Elle indique ne pas avoir eu connaissance de cette situation.

Carole ETIENNE-BOISSEAU confirme que la mission dialogue social n'a pas été alertée quant à des tensions au sein de l'établissement. Cependant, s'agissant du règlement intérieur, elle se rapprochera des équipes, notamment de la secrétaire générale, d'autant que le règlement intérieur type a fait suite à un travail mené avec les organisations syndicales auquel la direction générale des patrimoines est particulièrement attachée.

Françoise PINSON rappelle que les graves dysfonctionnements de Compiègne avaient été soulevés il y a quelques mois. Une inspection avait ainsi été demandée. Elle a été menée et le rapport a été sollicité, en vain. Elle réitère donc cette demande et souligne que l'alerte émise concernait les droits absurdes que s'octroie la hiérarchie entraînant une réelle souffrance des agents. Elle sollicite expressément l'organisation d'une réunion des représentants du CHSCT et des personnels afin d'apporter un éclairage sur le rapport.

Marie-Christine LABOURDETTE assure entendre cette demande, à laquelle une réponse globale sera apportée.

Jean-Christophe TON THAT ajoute que la déclaration lue est transposable à un certain nombre d'établissements en termes de fonctionnement, d'ambiance délétère. Il évoque notamment Cluny, un des établissements dont la situation est tendue, tout comme le Musée Guimet, le C2RMF Magnin. Sur un nombre croissant d'établissements, les questions de considération des personnels sont battues en brèche.

Marie-Christine LABOURDETTE refuse une telle globalisation, même si elle ne nie pas les difficultés fonctionnelles au sein d'un certain nombre d'établissements.

Jean-Christophe TON THAT souhaite mettre en exergue des caractéristiques communes, qui se manifestent de plus en plus et produisent les mêmes effets. L'opacité de fonctionnement, le manque de considération, auxquels s'ajoutent les problèmes de sous-effectifs accroissent les tensions. De sérieux soucis risquent ainsi d'émerger dans plusieurs établissements.

Marie-Christine LABOURDETTE indique que Kevin RIFFAULT avait apporté une réponse concernant les effectifs lors de la présentation des emplois 2016. Il avait alors été affiché et établi que ceux des musées nationaux et des services à compétence nationale n'avaient pas été impactés par les efforts demandés à certains établissements publics et que, au contraire, les emplois avaient été préservés.

Il n'en reste pas moins que certains connaissent des difficultés liées à des circonstances particulières, comme les travaux menés au Musée de Cluny entraînant des tensions. En ce sens, les problématiques évoquées sont identifiées. Le C2RMF est un problème récurrent et en cours de règlement. Il a été pris en charge par la directrice. La situation du Musée Guimet, dont l'histoire a toujours été tourmentée, sera examinée. Sur une organisation comprenant 43 musées nationaux, statistiquement, un certain nombre connaissent des tensions et des difficultés. Cependant, elles ne relèvent pas d'une question générale. **Marie-Christine LABOURDETTE** en appelle à la responsabilité et au sang-froid des représentants du personnel pour tempérer et considérer les problématiques à leur juste valeur. Elle invite chacun à raison garder.

Yann LEROUX l'admet. Il relate néanmoins qu'un représentant de l'administration l'a interpellé l'avant-veille afin de lui signifier qu'il était privilégié et que les agents de surveillance de jour étaient « une bande de bons à rien ». Il convient de la nécessité de relativiser. Néanmoins, les avantages sociaux dont bénéficient les agents n'en font pas des privilégiés et sont le résultat d'une lutte.

Marie-Christine LABOURDETTE entend les différends, mais refuse les personnalisations.

Pedro BOUROUH-PASTOR déplore un souci récurrent en termes de maladie. En effet, un nombre important d'agents est en arrêt de travail ou en longue maladie. Or, ces personnes ne sont pas remplacées, même si l'effectif est suffisant d'une manière générale.

Marie-Christine LABOURDETTE souligne que les maladies ne sont, par définition, pas prévisibles. Les agents sont remplacés par des vacations ou par des solutions permettant d'assurer la continuité du service. Cependant, il ne peut être envisagé un remplacement par des titulaires.

Pedro BOUROUH-PASTOR note que les remplacements ne sont pas assurés et que les collègues supportent la situation.

Marie-Christine LABOURDETTE reconnaît que les arrêts maladie compliquent le service des agents présents.

Françoise PINSON propose d'établir un état des lieux sur l'ensemble des musées.

Marie-Christine LABOURDETTE indique qu'un point emploi sera dressé lors du prochain CT. Il sera l'occasion de dresser un état des arrêts maladie et du taux d'absentéisme des établissements.

Françoise PINSON souhaite qu'un bilan soit établi avant la séance afin d'en discuter et d'enrichir les débats de l'instance.

Marie-Christine LABOURDETTE s'engage à examiner cette demande avec la SDAFIG. Elle pointe néanmoins la difficulté de dresser des constats à l'instant T face à une situation imprévisible en matière de maladie, qui impacte considérablement le fonctionnement des services.

Gérald PARISSE estime qu'une anticipation serait envisageable dans le cas d'une longue maladie déclarée.

Marie-Christine LABOURDETTE rappelle qu'elle n'assure pas la gestion de ces problématiques ainsi que la dissociation entre l'autorité de gestion et de l'emploi. Elle remarque, en outre, qu'une longue maladie ne peut être prononcée qu'au terme de deux ans, ce qui complique le fonctionnement du service. Hormis des vacances, aucune solution n'existe. Elle propose de suspendre ce débat en l'absence d'éléments concrets.

Marie-Hélène THIAULT rejoint la demande d'un bilan chiffré, y compris concernant les postes vacants non pourvus, dont certains perdurent depuis plusieurs années. Elle appelle de ses vœux un suivi de l'établissement de Saint-Germain. En effet, si l'organigramme a été approuvé, certains postes ne sont toujours pas occupés. Il convient donc d'établir un point précis, notamment de certains établissements critiques. Elle cite l'exemple de problèmes d'ouverture de salles liés à l'absence d'agents de surveillance ou de gestion des collections en l'absence de conservateurs. Elle réitère sa demande de bilan à un instant donné, mais avec une analyse plus large de la gestion de la situation compte tenu des absences.

Marie-Christine LABOURDETTE répète qu'une présentation annuelle des effectifs sera proposée lors du prochain CT. Elle sera si possible complétée d'un point sur les enveloppes de vacation. S'agissant des vacances de postes, elle distingue la publication et les candidatures peu nombreuses sur certains emplois nécessitant des compétences rares. Cette situation est aggravée par une mobilité géographique peu élevée. Il s'agit d'ailleurs d'un véritable problème de fond. Elle rappelle à cet égard les difficultés de constitution des équipes du MuCEM à Marseille pour cette raison. D'autre part, certains musées nationaux en province rencontrent de réelles difficultés de recrutement.

Jean-Christophe TON THAT indique que siégeant en CAP en qualité de représentant du personnel, il a remarqué que les postes ne sont pas publiés simultanément afin de ne pas mettre en exergue le nombre d'emplois vacants. En matière de mobilité, il constate que de nombreux établissements reçoivent plusieurs candidatures, systématiquement retoquées. Il cite l'exemple d'une collègue ayant postulé sur cinq emplois en région, prioritaire parce qu'elle sollicite un rapprochement, mais dont les candidatures sont rejetées. Dans ce contexte, il refuse toute stigmatisation.

Marie-Christine LABOURDETTE réfute toute stigmatisation et note que des exemples peuvent illustrer les deux points de vue exprimés.

I. Approbation des procès-verbaux des séances du 3 décembre 2015 et du 27 janvier 2016 (pour avis)

Marie-Christine LABOURDETTE s'enquiert d'éventuelles remarques. Elle rappelle que Marie-Hélène THIAULT était secrétaire de la séance du 3 décembre 2015.

Marie-Hélène THIAULT indique qu'elle a renvoyé le document corrigé.

Pedro BOUROUH-PASTOR déplore la durée du cycle d'approbation du compte rendu.

Marie-Christine LABOURDETTE en convient, mais souligne l'absence de séance.

Elle s'enquiert de remarques concernant le procès-verbal de la séance du 27 janvier. Les commentaires de Daniel PERRIER ont été intégrés.

Les procès-verbaux des séances du 3 décembre 2015 et du 27 janvier 2016 sont approuvés.

II. Point sur la mission Musées du XXI^e siècle (pour information)

Marie-Christine LABOURDETTE accueille Jacqueline EIDELMAN, missionnée par la Ministre sur les musées du XXI^e siècle. Elle évoque deux réunions avec les organisations syndicales, en juin et novembre 2016.

Yann LEROUX souhaite donner lecture d'une déclaration à ce sujet.

Marie-Christine LABOURDETTE insiste pour qu'elle lui soit transmise afin qu'elle soit annexée au présent PV. Elle lui propose de la lire à l'issue de la présentation.

Yann LEROUX refuse indiquant que cette dernière ne correspond pas à la vision de SUD.

Marie-Christine LABOURDETTE s'en étonne alors que les organisations syndicales n'ont pas connaissance de l'état des lieux qui doit être présenté.

Yann LEROUX lit la déclaration de SUD Culture :

« Se projetant dans l'avenir, Sud-Culture fort de nombreux débats en son sein, posait la question dans un trac récent, de l'avenir des musées au 21^e siècle. Notre organisation syndicale se réjouit donc de cette prise en compte par notre Ministère même si les thèmes proposés à la réflexion des partenaires sociaux et des agents du ministère, ne nous semblent pas à la hauteur des enjeux d'une culture hors de portée de certaines classes populaires pour qui un musée est avant tout un endroit inaccessible pour des raisons de coût du billet d'entrée ou de niveau culturel dont elle se croit incompétente et donc, réservé à une élite.

Cette nécessité d'une démocratisation de l'accessibilité à la culture et aux musées dont le « soutien à la création », la « présence territoriale et de proximité forte », ou la fin des « zones blanches culturelles » en serait la clé, est une évidence largement partagée par la grande majorité des ministres lors de leur prise de fonctions rue de Valois.

Si bien entendu, SUD-Culture ne peut qu'adhérer à cette bonne volonté affichée, notre syndicat n'en est pas néanmoins dupe de ce genre de discours pollué par les contraintes économiques, la baisse du pouvoir d'achat, la réforme territoriale, la précarité des intermittents du spectacle ou la nécessité toujours plus grande pour les directeurs de musées de trouver des financements publics pour mener à bien leurs actions.

Bien sûr, au-delà de la particularité des collections qu'il renferme, au-delà de son rayonnement national, chaque musée est un lieu particulier qui fait partie de l'histoire locale qui le lie de fait à son environnement géographique et social. C'est pour cela que nous sommes persuadés que tous les musées virtuels par exemple, aussi avancés soient-ils, dans la dématérialisation du patrimoine et que certains voudraient nous faire croire qu'ils sont une solution à la désertification culturelle et la vulgarisation de l'art, ne pourront jamais remplacer, une visite guidée ou même avec un audioguide.

C'est ce rapport au visiteur et à la société qu'il est impératif de définir dans les futures missions du musée du 21^e siècle où la culture ne serait plus freinée par le prix d'un billet d'entrée du musée toujours plus cher. C'est cette gratuité qui pour Sud-Culture, est le postulat majeur avant toute réflexion sur le devenir de nos institutions muséales.

Enfin, n'oublions pas la voix si souvent méprisée des professionnels des musées de toutes catégories confondues, scientifiques, administratifs, techniciens, agents de surveillance toujours plus inquiets pour leur avenir, ballottés de réforme en réforme au profit d'une privatisation rampante et jugés à l'aune du sacro-saint objectif chiffré du nombre des entrées payantes.

Marie-Christine LABOURDETTE souhaite saluer le travail mené par Jacqueline EIDELMAN et Blandine CHAVANNE, notamment d'un point de vue méthodologie et lui donne la parole.

Jacqueline EIDELMAN rappelle que la Ministre de la culture et de la communication a installé en mai 2016 la première réunion du comité de pilotage de la mission Musées XXI^e siècle. Le rapport final de cette mission doit être rendu à la Ministre à la mi-janvier 2017. Elle souligne avoir reçu les contributions écrites de deux syndicats et souhaite les remercier pour leur implication. Elle indique que la mission a pris la forme d'une consultation nationale auprès des professionnels du secteur et leurs partenaires ainsi qu'auprès des publics. 4 axes de travail ont été ainsi définis (groupe 1, le musée éthique et citoyen, groupe 2 le musée protéiforme, groupe 3, le musée collaboratif et inclusif), groupe 4, le musée comme écosystème professionnel créatif). Ce travail phénoménal a permis d'auditionner plus de 700 personnes (participants actifs, publics). Aujourd'hui, le rapport est dans sa phase de rédaction.

Françoise PINSON fait état de discussions lors de tables rondes. Si elle reconnaît que les petits établissements territoriaux ont peu de solutions, elle pointe néanmoins des pertes considérables au niveau des musées nationaux. Elle cite l'exemple de la RMN, de plus en plus en retrait lorsqu'il s'agit d'aider les SCN pour les expositions. Elle pointe les sous-effectifs et les problèmes de vacance des postes dans les établissements. Elle s'étonne aussi du lancement d'un centre d'études des nabis alors que le Musée départemental Maurice DENIS de Saint-Germain-en-Laye abrite déjà une collection importante de nabis. Elle pense plus judicieux d'aider les petits établissements plutôt que de financer de nouveaux projets.

Marie-Christine LABOURDETTE explique que l'objectif de la mission des musées du XXI^e siècle était d'élargir la vision au-delà des 42 musées nationaux, en tenant compte des 1 150 autres musées, qui représentent 50 % de la fréquentation. La démarche avait donc pour but de considérer l'ensemble des acteurs. En outre, **Marie-Christine LABOURDETTE** pointe le besoin d'état, qui se traduit par une volonté de défendre l'expertise de l'État pour accompagner les collectivités territoriales, en termes de travaux, de politique des publics. L'initiative du Ministère sur les expositions d'intérêt national est vécue comme fondamentale. Le rôle de l'État pour accompagner et aider les réseaux internationaux, notamment à travers FRAME (réseau Franco-Américain de musées) pour les musées régionaux n'ayant pas de politique spécifique est également déterminant.

Ces différents axes sont revendiqués, tout comme la reconnaissance des musées en tant qu'institutions locales. Elles sont ancrées dans leur territoire et demandent que l'État ne s'ingère pas dans leur fonctionnement. Il s'agit en effet du réseau le plus décentralisé du Ministère. Il a su s'assumer dans de nombreux domaines. Ces éléments doivent être considérés comme autant d'axes d'initiatives et de créativité forts. Par ailleurs, l'histoire de ce réseau est ancienne, ce qui implique une certaine répartition sur le territoire, souvent fruit du hasard. Elle cite à cet égard l'exemple de la collection de plumes aztèques et précolombiennes que détient le musée d'Auch, sans raison apparente, hormis un legs d'un habitant, qui a permis d'organiser une exposition d'envergure au Musée du Quai Branly. De telles particularités doivent être identifiées et mises en valeur.

Le mélange entre besoins de l'État et institutions locales qui se revendiquent comme telles, véritables lieux de culture passionnés, profondément dynamiques. Elle rappelle à ce sujet que, pour 84 % des Français, le mot culture est associé aux musées.

Jacqueline EIDELMAN déclare que cette association est, pour sa part, trop réductrice.

Marie-Christine LABOURDETTE estime que cette association est positive, comme en témoigne la hausse de la fréquentation des musées. En dix ans, la part de la population ayant fréquenté une fois par an un musée est ainsi passée de 34 à 44 %. Elle juge cette évolution d'un point de vue qualitatif, comme la preuve que le travail accompli a été fructueux.

Elle aborde le Centre nabis, dont la création vise l'identification de la documentation liée à la récente donation américaine HAYS au Musée d'Orsay. Cette action sera menée au sein du centre de documentation du Musée d'Orsay, ce qui confirme qu'il est devenu la tête du réseau concernant le nabisme, parallèlement à l'impressionnisme. Cette situation n'empêchera pas le renforcement des liens avec les autres musées nabis, dont celui de Saint-Germain-en-Laye. À ce titre, les autorités locales sollicitent le Ministère afin de mener des actions, ce qui pérennise l'avenir de ce dernier établissement, qui d'ailleurs vient de recruter.

Françoise PINSON souligne que l'État n'a pas de raison d'imposer sa vision et que de nombreux petits musées disposant de collections remarquables n'ont pas de moyens.

Marie-Christine LABOURDETTE fait remarquer que L'État ne peut pas se substituer aux collectivités territoriales, responsables de leurs institutions. À cet égard, une réunion a été organisée avec les élus des régions, les maires de France, la Fédération nationale des collectivités pour la culture. Il a été rappelé à cette occasion le rôle des collectivités pour la culture, qu'elles ont reconnu. De même, l'éducation artistique et culturelle a été abordée, mettant en avant le rôle essentiel des musées et des œuvres d'art en la matière.

Marie-Christine LABOURDETTE assure des convictions qui ont été et continueront à être défendues. Elle rappelle que l'objectif de la mission sur les musées du XXI^e siècle n'est pas de dresser un inventaire, mais de tracer des pistes afin de progresser, ce qui n'empêche pas de traiter par ailleurs les problèmes institutionnels ou autres. La mission aborde une autre dimension, notamment donner l'envie au public de fréquenter les musées afin qu'ils demeurent une priorité de la politique culturelle. En ce sens, elle enjoint les représentants du personnel à soutenir cette démarche et les engage à être plus positifs.

Cécilia RAPINE comprend que le XXI^e siècle sera muséal ou ne sera pas. Elle fait part de sa satisfaction quant aux convictions du Ministère, de surcroît lorsqu'il les présente. Elle rappelle une rencontre relative au groupe de travail écosystème professionnel, au cours de laquelle les organisations syndicales avaient exprimé leur scepticisme quant à la vision du Ministère, qui relève d'injonctions contradictoires. Elle constate les difficultés de recrutement des musées de tout type, des problématiques de masse salariale et d'externalisation qui conduisent à la destruction des fonctions muséales d'une structure qui accueille du public et des collections. Elle se félicite de la volonté du Ministère de relancer une politique culturelle, très importante dans l'esprit des Français. Cependant, d'un point de vue budgétaire, les moyens ne correspondent pas.

Marie-Christine LABOURDETTE remarque que tel n'est pas le cas en 2016.

Cécilia RAPINE considère que l'augmentation de budget est le reflet de la période électorale qui s'ouvre. Pour autant, compte tenu des réductions budgétaires engagées, il n'atteint pas le niveau de 2011. L'effort doit être conduit sur plusieurs années afin de permettre de construire une politique culturelle à long terme. De surcroît, si l'État ne donne pas l'exemple vis-à-vis des régions quant au financement de la culture, rien ne pourra être mené. Sinon, les musées fonctionneront sur le bénévolat, les subventions et le mécénat, ce qui exclut l'État.

Jean-Christophe TON THAT se félicite que le rapport mette en avant le dynamisme des musées de région. Il convient de la nécessité de mettre en perspective au regard de la situation des musées nationaux. Il estime en effet que cette comparaison serait riche. Il relève que le manque de moyens, la difficulté des équipes a conduit les établissements à déployer de l'ingéniosité et de la créativité afin de les pallier. Les équipes, parce qu'elles se trouvent dans des situations tendues, dépassent les clivages, font preuve d'approches beaucoup moins sclérosées et plus libres, ce qui génère dynamisme et envie de participer aux projets. **Jean-Christophe TON THAT** considère que la mutualisation doit progresser et permettre de dégager des pistes de réflexion, sur la durée des expositions notamment. Il cite l'exemple d'Anne de Beaujeu, exposition de dix mois, qui a obtenu le soutien du département et de la commune. Il s'agit également d'une forme d'éco-responsabilité, avec le réemploi de mobilier, d'espaces modulables, de stockage.

Marie-Hélène THIAULT souhaite savoir si un réaménagement de la loi musée est envisagé dans le prolongement de la réflexion sur le musée du XXI^e siècle.

Marie-Christine LABOURDETTE répond négativement.

Yann LEROUX aborde les départements ultramarins, qui ne souhaitent pas s'investir.

Marie-Christine LABOURDETTE assure qu'ils le souhaitent. C'est pourquoi le mois de décembre sera consacré à traiter ce sujet.

Jean-Christophe TON THAT lui demande si l'enquête relative à la politique de recherche dans les établissements est liée.

Marie-Christine LABOURDETTE répond par la négative.

Jean-Christophe TON THAT s'enquiert de l'utilisation du rapport et de ses conclusions.

Marie-Christine LABOURDETTE indique qu'il sera remis à la Ministre.

Marie-Christine LABOURDETTE quitte la séance. La présidence est assurée par Blandine CHAVANNE.

IV. Point de suivi sur la restructuration du SCN Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale des musées de France (SBADG) (pour information)

Véronique PEREZ aborde la constitution du réseau et le recrutement. Conformément à l'engagement pris par la DGP, trois postes ont été ouverts, publiés au printemps : l'un de CHED, deux de secrétaires de documentation. Une candidature a été acceptée sur le premier et reste en cours de validation jusqu'à la CAP du lendemain. Un des postes de secrétaire de documentation a été pourvu en interne tandis que le deuxième, en l'absence de candidatures valables, a été publié à nouveau en septembre. Une candidature a été validée et passe ce jour en CAP. Les deux postes devraient donc être pourvus début 2017. Dans cette attente, une vacation a été décidée afin d'assurer la prise en charge de la partie périodique du réseau des bibliothèques. Le vacataire avait été recruté de mai à octobre. Les envois réguliers sont assurés malgré tout par un agent, qui gère parallèlement les deux bibliothèques du CRMF.

S'agissant des abonnements, la reprise des marchés a été compliquée. Finalement, les bons de commande ont pu être traités en juillet. Les prestataires ont été compréhensifs et ont continué les envois réguliers, sans interruption. Une vérification est en cours, mais aucun manque ne devrait être constaté dans les collections. Comme le poste devrait être pourvu en janvier, les envois ne devraient pas être interrompus.

Concernant les ouvrages, les bibliothèques du réseau ont fait connaître leurs besoins durant l'été. Les commandes aux éditeurs ont été passées en septembre conformément aux souhaits des musées et sont en cours d'envoi. La majorité des musées d'Île-de-France notamment a reçu les ouvrages.

Pour ce qui concerne les relations avec le réseau des bibliothèques, hormis la réponse à leurs besoins immédiats en périodiques et en livres, faute de recrutement, il n'a pas été véritablement animé en 2016. Toutes les demandes ont été néanmoins satisfaites en matière d'ouverture de comptes sur la base ALEPH, de traitement d'intégration du réseau du Louvre. Un travail est mené à ce sujet avec la SDSI (Sous-direction des Systèmes d'Information) et sur le calibrage de la notice. De même, le château de Pau a demandé de participer à la mise à jour d'une notice pour laquelle un marché est lancé. Là encore, l'animation du réseau sera plus évidente lorsque les recrutements seront effectifs.

Les outils informatiques fonctionnent bien. Grâce à la SDSI, plusieurs réunions avec le producteur du logiciel ALEPH ont permis d'envisager les possibilités dès lors que le réseau sera animé. Les perspectives sont positives, grâce à l'implication de la SDSI.

Jean-Christophe TON THAT rappelle que les missions du SBADG devaient être accompagnées de la création de trois postes : un CHED et deux secrétaires de documentation. Entre temps, la responsable du service est partie au Musée d'Orsay. Deux postes de CHED devraient donc être vacants.

Véronique PEREZ précise qu'elle n'a évoqué que les postes du SBADG. Cependant, tous les postes vacants sont publiés et en cours de recrutement.

Jean-Christophe TON THAT souligne que, puisque tout a été regroupé en un service unique au sein du DANTI, il convient de globaliser les données. Il s'inquiète de l'absence de postes figurant dans les documents préparatoires de la CAP des CHED, qui aura lieu le lendemain.

Véronique PEREZ assure que deux recrutements de CHED sont censés être examinés à cette occasion. Elle explique que l'organisation existante du C2RMF a été abandonnée durant un an. Actuellement, le DANTI n'existe plus en tant que tel. Il était constitué de trois filières :

- nouvelles technologies de l'information ;
- archives/documentation ;
- bibliothèques, créé afin d'intégrer le réseau.

Ces trois filières sont éclatées dans le cadre d'un moratoire permettant de réfléchir à la nouvelle organisation. Les deux dernières sont pour le moment rattachées provisoirement au secrétariat général. Comme elles représentent une charge lourde, les responsabilités ont été réparties entre la secrétaire générale, pour la partie archives/documentation et elle-même, sur la partie bibliothèques.

Dès lors que des postes ont été vacants, ils ont été publiés. Des candidatures ont été reçues et des procédures de recrutement sont en cours. Un des postes de bibliothèque a été pourvu en interne, libérant ainsi un poste de la filière archive/documentation, lequel a été publié et est en cours de recrutement lors de la CAP de ce jour. Un agent du SBADG a souhaité une mobilité vers le musée d'Orsay en septembre. Néanmoins, son poste a été publié et devrait être pourvu lors de la CAP du lendemain.

Alexis MANOUVRIER évoque le premier recrutement, pour lequel une autorisation a été fournie pour la fin d'année.

Jean-Christophe TON THAT répète que le poste de CHED C2 n'apparaît pas sur le tableau de la CAP.

Véronique PEREZ précise qu'il s'agit d'une candidature externe d'un agent d'une collectivité territoriale (93).

Alexis MANOUVRIER ajoute que, comme elle ne fait pas partie du corps des CHED et qu'aucun autre agent ne s'est présenté, elle n'apparaît pas à la CAP.

Jean-Christophe TON THAT déplore que de nombreuses situations échappent à l'examen de la CAP alors que, dans le cas présent, la personne intégrera le corps des CHED.

Alexis MANOUVRIER estime que la priorité est qu'elle soit intégrée le plus rapidement possible. Il demandera au SRH que le poste soit évoqué pour information en CAP des CHED.

Véronique PEREZ indique que le deuxième poste a été publié comme conservateur archives. Il n'apparaît donc pas en CHED.

Jean-Christophe TON THAT s'enquiert de l'un des deux postes de secrétaire de documentation. Il pointe un autre poste de même type vacant suite au départ d'un agent.

Véronique PEREZ fait savoir que plusieurs candidatures ont été reçues, mais ne sont pas encore passées en CAP.

Jean-Christophe TON THAT considère que cette situation est révélatrice de l'ambiance délétère qui règne dans l'établissement et dans ce service depuis longtemps. En effet, le prédécesseur sur ce poste est parti dans les mêmes conditions. Le fait que deux ou trois postes soient vacants en permanence dans un service qui récupère des attributions qui impactent tous les musées nationaux est problématique.

Alexis MANOUVRIER garantit que tous les acteurs œuvrent afin que l'ensemble des postes soient pourvus dans les meilleures conditions. Leur attractivité est accrue pour les agents intéressés. Par ailleurs, un travail de stabilisation de la structuration du nouveau service au sein du C2RMF est engagé. Il assure de l'absence de volonté de le fragiliser.

Jean-Christophe TON THAT souligne que tel n'était pas son propos, qui visait plutôt à mettre en avant des dysfonctionnements non réglés de ce service, qui entraînent une rotation du personnel. Le sujet des conditions de travail est abordé de longue date. Son impact est visible avec des départs et des arrêts maladie.

Cécile RANVIER confirme le ressenti des agents qui se plaignent de l'absence de communication sur la situation du C2RMF. Elle fait état d'un suivi des commandes 2016, mais s'inquiète des commandes 2015.

Véronique PEREZ note que les livraisons sont effectuées à des adresses différentes et que les relations avec les libraires sont toujours complexes. En effet, leurs livraisons ne correspondent pas nécessairement à des commandes passées, en particulier avec un véritable engagement juridique. Ils ont ainsi tendance à adresser des livres susceptibles d'intéresser le service ou qui ont été demandés un moment donné. Dans ces conditions, à réception des ouvrages, il n'est pas possible de savoir s'ils ont vraiment fait l'objet d'une commande. En interne, la situation est relativement simple. Cependant, en 2015, les commandes ont été passées par le SBADG, qui n'existe plus. Un travail considérable de vérification est donc systématiquement réalisé, ce qui conduit à des retards. L'année 2016 a été traitée en priorité. Les commandes 2015 le seront ensuite.

Cécile RANVIER rapporte qu'il lui a été indiqué que les commandes 2015 n'avaient pas été passées par le SBADG.

Véronique PEREZ précise que certaines l'ont été, mais pas toutes. La difficulté réside dans la détermination de celles qui l'ont été ou non.

Cécile RANVIER se réfère au procès-verbal du CT du 3 décembre 2015 dans lequel Catherine GRANGER expose les difficultés rencontrées avec les éditeurs. Elle avait conclu que l'ensemble des commandes avait été saisi dans Chorus et était désormais suivi. Cécile RANVIER indique pour sa part avoir reçu des ouvrages sur chacune des quatre listes établies pour Cluny en 2015, ce qui montre que les commandes ont été passées. Elle relève qu'ALEPH ne permet pas de saisir les notices et de suivre les différentes étapes. Pour Cluny, une soixantaine d'ouvrages est attendue, de même qu'à Saint-Germain. Elle déplore l'absence de communication sur la situation, qui aurait pourtant permis que chacun se mobilise et informe le C2RMF des commandes passées. Elle enjoint à communiquer avec les bibliothécaires.

Véronique PEREZ distingue les commandes des musées, celles aux libraires, celles saisies dans Chorus, pour tous les musées. L'année 2016 a été traitée parce que le C2RMF avait passé les commandes et pouvait donc les suivre aisément. Pour 2015, une copie du bon de commande est demandée systématiquement à l'éditeur faisant référence au devis, lequel mentionne l'ouvrage et son prix. Un devis sans prix ne peut être accepté et doit être refait, ce que le SBADG n'a pas toujours eu le temps de demander.

Cécile RANVIER estime qu'il suffirait de demander aux musées d'établir une liste des livres commandés et attendus. Elle permettrait d'éliminer d'emblée les envois spontanés des libraires.

Véronique PEREZ indique que les demandes des musées en 2015 ont été recensées.

Cécile RANVIER évoque une demande du SBADG fin 2015 sollicitant les musées sur leurs commandes des années antérieures jamais livrées et repassées.

Blandine CHAVANNE propose de dresser un point de la situation de chaque établissement.

Véronique PEREZ juge qu'il sera difficile à traiter d'ici la fin de l'année par une seule personne qui assure en outre des permanences dans les bibliothèques du C2RMF, gère les périodiques, suit tous les ouvrages 2016. Elle suggère de le reporter à début 2017.

Alexis MANOUVRIER propose qu'il soit traité dans le cadre d'une vacation d'un mois.

Gérald PARISSE comprend qu'il existe une liste de toutes les commandes 2015. Il souhaite savoir si elles sont stockées dans des cartons non encore ouverts et suggère que la liste soit utilisée pour relancer les éditeurs.

Véronique PEREZ distingue à nouveau les différents types de commandes. Celles des musées sont identifiées. Les fournisseurs communiquent leurs devis. En revanche, les commandes Chorus avec les devis n'existent pas. La reconstitution des différents éléments doit être réalisée.

Jean-Christophe TON THAT renvoie aux différents PV dans lesquels il a alerté quant à la technicité des missions du SBADG. Il remarque en outre que le poste n'avait pas été publié dans le cadre de la précédente CAP.

Il relève que les propos de Valérie PEREZ ne sont pas clairs quant aux attributions des uns et des autres. Il déplore une confusion des genres qui perdure. Il appelle de ses vœux un interlocuteur spécifique afin de remettre à plat la problématique des périodiques et traiter la situation. Après un an de fonctionnement au C2RMF, il juge opportun de réunir les responsables des bibliothèques afin que chacun dresse un état des commandes et des livraisons. Il revient à l'administration d'assurer un retour de ce point de vue puisque les musées disposent de leur propre budget leur permettant de réaliser des acquisitions d'ouvrages. Sans cette démarche, les acquisitions des bibliothèques seront bloquées.

Yann LEROUX comprend qu'il existe un stock de livres qui n'a pas été « recollé », c'est-à-dire recensé.

Véronique PEREZ informe que le C2RMF reçoit chaque semaine une cinquantaine d'ouvrages destinés aux échanges internationaux.

Yann LEROUX s'enquiert d'une réunion des musées évoquée lors d'un CHSCT.

Cécile RANVIER enjoint le C2RMF à communiquer sur le stock de 9 m² qu'il lui reste à trier. Cette information éclairerait les interlocuteurs des bibliothèques, qui sont dans l'expectative. Elle salue la qualité du dialogue établi avec la vacataire, dont elle déplore le départ.

Véronique PEREZ s'engage à adresser un message proposant un point d'avancement sur le sujet.

Gérald PARISSE s'étonne que le contrat de la vacataire n'ait pas été renouvelé afin d'absorber le retard accumulé.

Véronique PEREZ explique que cette personne a trouvé un CDI et n'a pas souhaité rester.

III. Point sur l'application Micromusée (pour information)

Laurent MANŒUVRE explique que le schéma directeur des systèmes d'information a validé la possibilité de renouvellement de l'outil de gestion des collections des Musées nationaux SCN. L'objectif est que certains établissements, comme le Mobilier national, qui avait un projet similaire, avec un développement interne, puissent être associés. Les Arts décoratifs pourraient également s'y adjoindre.

Le projet a été lancé sous le nom de code C031. Des notes ont été visées par la directrice et seront adressées prochainement aux chefs d'établissement. Elles expliquent les raisons du changement de l'outil de gestion des collections. Le précédent date de 1992. Au cours des années 2000, la question avait été posée. Cependant, aucun outil significativement différent n'était alors proposé et l'investissement s'était concentré sur le matériel et la formation du personnel. Aujourd'hui, la situation a changé. L'éditeur de l'outil actuel promet une nouvelle version depuis 2008. Elle a été en partie présentée et n'a pas totalement convaincu. De surcroît, elle impose une reprise des données, nécessitant un travail considérable, d'où la remise en concurrence de l'éditeur actuel.

Le bureau de la diffusion numérique travaille actuellement avec le Mobilier national à l'élaboration du CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) afin d'aligner un certain nombre de points. Prochainement, un rapprochement avec les musées sera opéré de manière à créer des groupes utilisateurs et vérifier les besoins. L'objectif n'est pas de développer un nouvel outil, qui nécessiterait dix ans de travail, mais de s'appuyer sur les outils existants sur le marché. Un appel d'offres sera lancé. Une sélection sera réalisée par la communauté d'utilisateurs et des musées.

Sandrine GRIGNON-DUMOULIN souhaite savoir comment et quand sera constitué le groupe de travail et notamment le choix des représentants au sein des musées. SUD Culture demande qu'ils soient absolument impliqués dans le choix du prestataire retenu afin d'éviter d'imposer un outil trop complexe ou inadapté. La possibilité d'exporter des fichiers dans Joconde devra être vérifiée.

Elle s'enquiert également de l'échéance de mise en place de ce nouvel outil ainsi que des formations proposées en amont.

S'agissant du transfert des données enregistrées dans Micromusée, elle demande si le travail réalisé jusqu'à présent sera entièrement perdu ou si des passerelles existent avec certains outils.

En cas de perte totale, la question de la surcharge de travail, de la motivation et de la formation du personnel scientifique se posera inévitablement.

Laurent MANŒUVRE répond qu'une note sera adressée aux chefs d'établissement en fin de semaine afin de leur demander de désigner des personnes et d'accepter que les référents travaillant sur Micromusée participent au groupe d'utilisateurs. Il garantit que les équipes seront impliquées. Il rappelle à cet égard que le choix de l'outil en 1992 émanait des équipes des musées, étroitement associées, et non de la SDSI. A l'époque, il existait trois fournisseurs. Videomuseum avait été retenu pour le Musée d'art contemporain. Le choix portait entre Texto et Micromusée. Actuellement, le choix est plus vaste.

Concernant la formation du personnel, un schéma de CCTP est prévu. Elle fait partie intégrante du projet.

Par ailleurs, aucune perte de données ne doit survenir. Cette dimension sera prise en compte dans le choix du prestataire. Les fournisseurs actuels se connaissent, copient les fonctionnalités des uns et des autres et ont l'habitude de reprendre les données d'un concurrent. Cependant, la saisie n'a pas toujours été réalisée de manière cohérente et des difficultés émergeront inmanquablement pour les utilisateurs.

Jean-Christophe TON THAT évoque le groupe d'utilisateurs d'Île-de-France ainsi que les structures utilisant ou ayant utilisé Micromusée hors des Musées nationaux (Ordre des pharmaciens). Il suggère d'en rencontrer des représentants. Il s'enquiert de l'impact du rachat de Mobydoc par une entreprise suédoise.

Laurent MANŒUVRE indique que la politique de Mobydoc reste identique. En revanche, la société AXIELL décide de la solution proposée en fonction des appels d'offres. Il confirme la participation au réseau des utilisateurs d'Île-de-France et informe qu'il est envisagé, dans le respect du Code des marchés publics, de rencontrer les différents éditeurs afin qu'ils présentent leur solution. Une veille technologique est assurée et des informations ont déjà été recueillies, notamment en collaboration avec les villes de Strasbourg et de Nevers. Dans ce contexte, le groupe "utilisateurs" pourra décider de visiter des sites utilisant tel ou tel équipement.

Marie-Hélène THIAULT lui demande si le CCTP est déjà rédigé et si les utilisateurs pourront être associés à cette étape, notamment sur les questions de perte de données, de migration, d'extension du domaine de la gestion des fonds aux fonds documentaires, possibilités bloquées par Micromusée et suspendues dans la V7.

Laurent MANŒUVRE précise que le CCTP n'est pas finalisé. Sa rédaction est seulement engagée. En effet, le Mobilier national avait déjà rédigé un cahier des charges et une matrice d'exigences relativement aboutis, mais qui n'ont pas été retenus au schéma directeur. Il a cependant été décidé d'utiliser cette matière afin d'intégrer les données qui peuvent concerner les Musées nationaux, de même que celles définies lors de l'équipement du Musée Gustave Moreau. Ces divers éléments seront pris en compte dans un document qui sera soumis à la relecture du CT.

De ce fait, le délai est particulièrement contraint. Le Mobilier national a émis le souhait d'opérer le changement avant les élections présidentielles, ce qui semble difficile.

Par ailleurs, la documentation ne sera pas traitée dans le cadre d'une GED (Gestion Electronique de Documents). L'objectif n'est pas de choisir un outil multifonction. Ce ne sera pas un outil de gestion des bibliothèques puisque le réseau dispose du logiciel ALEPH, qui donne satisfaction. Un système de gestion des œuvres et des collections est recherché. La gestion des documentations est assurée par GAM. Lors de la V3 de cet outil, il a été demandé un lien vers l'application. Cette demande sera renouvelée, de même que la possibilité d'importer des notices provenant d'un outil

de gestion de collection dans OSCAR, l'application du C2RMF. De cette façon, l'objectif est de « urbaniser » au maximum la démarche.

Jean-Christophe TON THAT remarque que l'aspect documentaire ne couvre pas uniquement la bibliothèque, mais aussi la documentation iconographique. Le fonds photographique patrimonial n'a pas vocation à être inscrit à l'inventaire. Pour autant, un numéro d'identification est indispensable pour pérenniser les collections. Il en est de même pour les estampes. Pour le moment, cette problématique a été contournée en créant un numéro de réserve dans Micromusée, en utilisant un préfixe évitant tous ceux correspondant aux œuvres. Cependant, un outil gérant cette typologie de documents non inscrits à l'Inventaire, mais néanmoins sensibles et dignes d'intérêt serait appréciable.

Laurent MANŒUVRE estime évident que cette partie ainsi que le matériel d'étude soient intégrés. En revanche, un outil gérant à la fois la bibliothèque, la documentation, les archives, les collections n'existent pas. Le MuCEM et les musées canadiens l'ont recherché. Cependant, l'outil de gestion des collections doit prendre en compte les fonds iconographiques, de cartes postales, qui ne sont pas portés à l'inventaire, mais présentent un intérêt. De même, lors d'une acquisition ou d'une exposition, des notices d'objet qui ne font pas partie des collections doivent pouvoir être gérées dans ce système.

La séance est suspendue de 12 heures 30 à 14 heures 40.

V. Présentation par l'IGAC de la mission d'audit flash sur le musée national Magnin (pour information)

Marie-Christine LABOURDETTE accueille et remercie de leur présence les inspectrices générales Marie-Claude VITOUX et Sylvie CLÉMENT-CUZIN. Elle présente Franck ISAIA, adjoint de Blandine CHAVANNE, qui ne pouvait être présente, ainsi que Rémi CARIEL, directeur du Musée national Magnin.

Sylvie CLEMENT-CUZIN indique au préalable que le Musée national Magnin constitue un des plus petits musées. C'est un service à compétence nationale. Il a été créé à partir du legs consenti à la RMN par Maurice Magnin dans l'hôtel particulier également inclus. Il accueille moins de 15 000 visiteurs par an.

Elle rappelle que le Ministère a été saisi en juin d'une motion adoptée par l'assemblée générale du personnel alertant le service des Musées de France sur le sous-effectif de ce service et sur le management. La lettre de mission du 17 juin demandait à l'IGAC un audit flash, confié à Marie-Claude VITOUX et elle-même. Pour cet audit, des échanges ont été engagés avec le service des Musées de France, la sous-direction des affaires juridiques, les agents du musée et des représentants de la ville, rencontrés à Dijon.

Le rapport remis au cabinet de la Ministre porte sur deux sujets distincts :

- les conditions de fonctionnement du musée en lien avec les clauses du legs ;
- la gestion des ressources humaines, d'organisation du travail, la conduite du dialogue social.

Le fonctionnement du musée repose sur une convention datant de 2015 entre l'État et la RMN-GP. Cette dernière perçoit le produit locatif d'immeubles parisiens inclus dans le legs et reverse à L'État 155 000 euros par an pour le fonctionnement courant du musée ainsi que le solde observé après déduction du déficit résultant pour la RMN-GP de la gestion du musée dans la limite de 250 000 euros.

Se pose un problème de calendrier. En effet, la convention prévoit que le versement annuel de 155 000 euros pour les dépenses de fonctionnement n'intervient qu'après transmission du bilan financier de l'année précédente, lequel doit parvenir au Service des Musées de France au plus

tard le 30 avril de chaque année. L'argent qui doit servir à couvrir les dépenses de toute l'année civile ne peut donc être débloqué qu'à partir du mois de mai, ce qui ne permet pas au musée de faire face aux dépenses courantes intervenant en début d'année. Pour 2016, le Service des Musées de France a consenti deux avances au premier semestre. De même, les travaux qu'il était prévu d'engager grâce au solde de l'année 2015 étaient suspendus en juillet faute de financement. Enfin, l'immeuble parisien qui génère le plus de recettes locatives devrait faire l'objet d'importants travaux au cours des prochains mois, ce qui pourrait remettre en cause l'équilibre financier de la convention.

Les relations entre le musée et la municipalité de Dijon, qui gère directement tous les autres musées de la ville, ont également été analysées. Il est apparu que le Musée Magnin souffrait de la concurrence des musées municipaux, tous gratuits, en particulier du Musée des beaux-arts, voisin du Musée Magnin, qui comporte de belles collections.

Une convention a été conclue entre L'État et la ville afin de renforcer la coopération entre le Musée Magnin et les musées municipaux. Cependant, elle ne semble pas avoir produit les effets escomptés. Sa principale traduction concrète consiste en la mise à disposition du directeur du Musée Magnin au Musée des beaux-arts pour 1/5^{ème} de son temps.

Enfin, le rayonnement du musée est entravé par une clause de son legs, qui interdit tout prêt ou dépôt d'œuvres. La direction générale des patrimoines a demandé au secrétariat général d'engager en avril 2016 une action en révision de cette clause. Elle suppose que soit d'abord clarifiée la question de la propriété des œuvres : appartiennent-elles à la RMN-GP, bénéficiaire du legs, ou à l'État compte tenu du statut de musée national du Musée Magnin ? Parmi tous ces sujets, le principal concerne la définition du propriétaire des collections. Une expertise approfondie est en cours par la sous-direction des affaires juridiques.

Marie-Claude VITOUX présente les éléments du rapport relatifs à la gouvernance, sociale notamment, l'organisation du service à compétence nationale. Il totalise 15,5 équivalents temps plein pour un effectif total de 17 personnes. Rapporté à la nature des collections, un sureffectif n'est pas constaté. Autre élément frappant, qui joue dans l'organisation et les éléments du dialogue social : la micro complexité de la gestion des effectifs avec une part significative des emplois à temps partiel, avec des quotités horaires de 0,19 ou 0,35. L'organisation du travail n'en est que plus complexe.

La mission a ainsi observé deux conséquences. Sur un effectif dont le remplacement est par nature difficile ou différé, les collaborateurs sont beaucoup sollicités, sur la base du volontariat. La consommation des heures supplémentaires, relativement significative, a ainsi alerté les deux inspectrices. Elle est le signe que l'organisation de l'établissement dans son offre au public est tendue et que les collaborateurs étaient jusqu'à présent, sur la base du volontariat, en mesure de traiter les heures supplémentaires. Sur un petit service, homogène cette situation constitue une tension.

Autre aspect caractéristique d'une tension et qui peut jouer sur les modalités du dialogue social : l'abondance de la polyvalence des tâches. Le service fonctionne beaucoup sur le caractère multitâche des services et des catégories. Un agent peut ainsi réaliser des missions d'accueil, de surveillance et d'entretien, mais aussi d'accueil, de surveillance, de diffusion/communication pour les publics, d'accueil, de surveillance et des fonctions de secrétariat général, de régie d'œuvres. Cette caractéristique montre que l'ensemble des collaborateurs est mobilisé sur le fonctionnement du musée. L'établissement contrebalance ainsi la question de la spécialité des corps et des tâches, qui atteste de l'intérêt que porte l'ensemble des équipes de toutes les organisations au musée.

Dans ce contexte, l'organisation en place n'est pas complètement raccord avec les termes de l'organisation du dialogue social. Une équipe de 17 personnes ne correspond pas à une équipe institutionnelle très lourde. De fait, elle n'a pas les moyens d'organiser localement les formes

habituelles du dialogue social. Par ailleurs, la taille de l'équipe rend possible une manière d'organisation et de relation au travail de proximité. De ce point de vue, la mission a remarqué que l'organigramme du service est standard par rapport à l'organisation d'un musée porteur de collections nationales, mais un peu décalé par rapport au réel d'un fonctionnement avec une petite équipe de personnes qui se rencontrent. Il existe donc une sorte de *hiatus* entre une organisation standard lourde et la taille effective des collections, du bâtiment, de l'espace, etc.

Entre la micro-complexité de la gestion des effectifs, le fait qu'il existe toujours un temps relativement conséquent entre le besoin exprimé pour un remplacement ou l'anticipation d'un départ, il existe des situations qui mettent les collaborateurs sous tension. Cette situation est doublée d'une organisation un peu excessive dans sa conception par rapport à la taille de l'établissement. Elle le prive d'un fonctionnement sur le mode projet que sa taille lui permettrait.

Une motion a contribué à attirer l'attention sur le climat de l'établissement. Des déplacements informels des CHSCT ont eu lieu en appui et en conseil aux collaborateurs. Les deux rapporteurs ont observé que sur place, il n'existe pas à proprement parlé d'instance de dialogue social. Une sorte de perméabilité a également été constatée entre la direction régionale des affaires culturelles et le musée. Les personnels passent en effet de l'une à l'autre. Il serait donc intéressant de réfléchir à des modalités permettant d'institutionnaliser les échanges, sans alourdir, étant entendu que les réunions de service ne sont pas le lieu du dialogue social.

Marie-Christine LABOURDETTE remercie les inspectrices de leur synthèse et de la clarté de leur diagnostic.

Jérôme LEFAURE souhaite savoir si le rapport d'inspection sera diffusé au personnel et s'enquiert des suites données aux revendications du personnel lors du dernier mouvement de grève.

Marie-Christine LABOURDETTE explique que le cabinet a souhaité qu'une restitution orale soit proposée au CT. Une présentation sera également assurée au personnel sur place. Elle sera accompagnée par les deux inspectrices. Sur cette base, l'administration s'est engagée à travailler sur les différentes pistes ouvertes, de niveaux très différents. En matière de dialogue social, une réflexion sur une formalisation est engagée. Elle tiendra compte des problèmes d'échelle de l'établissement. Le dispositif devra être adéquat et en articulation avec la Direction régionale des affaires culturelles, qui entretient des liens structurellement forts, et avec le CHSCT Musées.

Concernant l'ancrage et l'importance du plus petit musée national, un travail sera mené sur les questions liées à l'état du legs Magnin, qui rigidifie la gestion du musée. En effet, comme aucune collection ne peut circuler ou être prêtée, le musée est enfermé dans un principe de huis clos malgré des collections remarquables. Le directeur et ses équipes ont mené une politique ambitieuse de valorisation et de restauration des collections. Pourtant, aucune ne peut être prêtée. Il convient donc de respecter les intentions des donateurs. Par ailleurs, les rapports avec la ville de Dijon méritent d'être réinterrogés. À cet égard, **Marie-Christine LABOURDETTE** rencontrera le Maire afin d'envisager une meilleure intégration du Musée Magnin dans la politique de communication de la ville. Elle assure qu'elle se rendra à Dijon avant Noël afin de rencontrer le personnel.

Carole ETIENNE-BOISSEAU évoque une réunion de négociation prévue le 3 novembre 2016 au cours de laquelle des engagements ont été pris. Les postes vacants du musée ne seront ainsi pas supprimés. La Direction générale a réaffirmé sa priorité à les pourvoir. Ils sont donc publiés en ayant conscience des difficultés d'attractivité des postes en région. C'est pourquoi un travail étroit avec la direction de l'établissement est engagé afin de faciliter les mouvements. La candidature d'une adjointe administrative a ainsi été rattrapée *in extremis* quelques jours avant la CAP afin qu'un avis puisse être donné dans des délais acceptables. Un effort supplémentaire de vacation devait être mis en œuvre de manière à pallier les vacances de poste d'adjoint technique d'accueil de surveillance et de magasinage. Cela a été le cas pour une vacation au mois de décembre avec

un contrat en cours de recrutement. Un nouveau point sera réalisé courant décembre pour vérifier si l'avis de vacance a trouvé des candidats et voir comment le relais pourrait être assuré au 1^{er} janvier. Par ailleurs, la demande de remplacer un vacataire de week-end à temps incomplet a été traitée avec un recrutement au 15 décembre. Enfin, l'amélioration de la situation administrative des agents contractuels avait été demandée. L'administration s'est engagée à étudier la situation dans le respect de la réglementation et des besoins fonctionnels du musée, liés à l'organisation des plannings.

Yann LEROUX comprend que Monsieur Magnin disposait d'un portefeuille locatif, qui rapporte une certaine somme, versée à la RMN, qui la rétrocède ensuite.

Marie-Christine LABOURDETTE pointe le besoin d'anticipation. En effet, la première année de mise en œuvre de ce système a entraîné un décalage et un retard des versements.

Françoise PINSON souligne la qualité du rapport. Elle juge regrettable une telle situation malgré la qualité des collections. Elle constate que, dans les petits établissements, le besoin de parer au plus rapide conduit à un point de non-retour, qui peut s'avérer dramatique. Elle attire l'attention de l'administration sur la reconnaissance des missions, qu'elle considère, malgré la proximité, comme capitale ainsi que les organisations syndicales l'ont déjà souligné. Si des problèmes d'ordre juridiques se posent quant au prêt des collections, les rapports humains doivent également être pris en compte et remis à plat afin que la situation actuelle ne perdure pas.

Pedro BOUROUH-PASTOR souhaite savoir si l'affectation d'effectif supplémentaire résoudra l'ensemble des difficultés. Il se demande si le sous-effectif ne constitue pas qu'une partie du problème.

Marie-Christine LABOURDETTE met en avant la nécessité de considérer l'ensemble des problèmes les uns après les autres, en tenant compte des différents éléments. A cet égard, les difficultés liées au sous-effectif ne constituent qu'une facette. Elles ont été un révélateur, qui a cristallisé la situation. Cet aspect a été pris en charge. **Marie-Christine LABOURDETTE** remercie la SDAFIG, Alexis Manouvrier et Carole ETIENNE-BOISSEAU de leur implication. Les problèmes récurrents, qui finissent par devenir des irritants permanents sources de tension, ont été traités.

Les questions des rapports avec la ville de Dijon, des collections et des relations avec la Réunion des musées nationaux le sont également. Cette dernière dimension n'a pas aidé à la mise en place des crédits et a conduit le musée à une situation de cessation de paiement durant une certaine période. Les fournisseurs n'étaient plus payés, plaçant les personnels dans une situation délicate.

La question de l'organisation et de l'organigramme de l'établissement est de même posée avec une polyvalence qui présente un réel intérêt, mais qui parfois peut susciter des tensions et des difficultés d'organisation. Le sujet a été abordé à plusieurs reprises avec le directeur, Rémi CARIEL. Une vigilance s'impose de ce point de vue, en particulier quant à la tenue de réunions de service régulières permettant de clarifier les besoins et de mettre en place les éventuels aménagements quotidiens. Selon leur fréquence et en fonction des échanges avec les personnels, il conviendra de prévoir une rencontre spécifiquement dédiée aux ressources humaines et aux relations sociales. Le rapport fait apparaître en effet un manque d'interface à ce niveau. Un appui sur l'équipe RH de la DRAC est envisagé. **Marie-Christine LABOURDETTE** relate son expérience au sein de la DRAC Bourgogne où elle est intervenue à de multiples reprises sur les problèmes de vacation du Musée national Magnin.

Elle estime que, dès lors que ces différents aspects auront été traités, toutes les problématiques auront été identifiées. Elle insiste sur le sérieux qui anime les acteurs de ce dossier et la volonté de résoudre la situation afin que l'ensemble des personnels soit mieux et prenne plaisir à travailler dans ce musée qu'elle qualifie de « petit bijou ».

Jérôme LEFAURE rappelle que la motivation première de la motion votée par l'ensemble du personnel lors d'une assemblée générale et qui a déclenché l'audit flash était les risques psychosociaux et l'aspect psychologique des rapports humains, qui a conduit une personne à un *burn-out*. Il rapporte que le personnel était alors à fleur de peau et reste particulièrement sensible à cet aspect. Au regard des aspects juridiques, d'organigramme, d'effectif abordés ce jour, il exprime le souhait que la dimension psychologique soit abordée et des réponses apportées lors de la réunion à venir.

Marie-Christine LABOURDETTE souligne que la sensibilité psychologique évoquée est causée par un certain nombre d'éléments qui ont été clairement identifiés et auxquels une réponse a été apportée à travers les outils à disposition. Il convient que la situation s'apaise, revienne à la normale. Elle s'engage à ce que les dispositifs adéquats soient mis en œuvre afin de permettre une prise de parole et des échanges corrects en matière de service et de fonctionnement dans un milieu de travail. Certains aspects doivent peut-être encore évoluer. Les inspectrices ont ainsi évoqué le mode projet, plus adapté. Cependant, tout dépend de la volonté de chacun. Quoi qu'il en soit, tout sera mis en œuvre afin que les personnels puissent échanger en tant que collectif de travail.

Françoise PINSON insiste sur la nécessité de se donner les moyens de permettre le fonctionnement normal d'un établissement culturel, en éliminant les causes des dysfonctionnements, éventuellement *via* un intermédiaire permettant de créer un lien. Elle rappelle à cet égard qu'à une certaine époque, tous les contacts avec la DRAC ou l'Ecole des beaux-arts étaient suspendus. Elle convient que la polyvalence peut être positive, à condition que les missions et les agents soient reconnus. Cette étape est indispensable pour que la situation évolue. En ce sens, la dimension psychologique doit absolument être écoutée et remise à plat.

Gérald PARISSE met l'accent sur la consommation élevée d'heures supplémentaires, certes sur la base du volontariat, et sur la multi-polyvalence des tâches, qui crée des tensions importantes, voire une souffrance au travail. Il regrette que le rapport ne soit pas plus complet sur les aspects liés aux risques psychosociaux, aux conditions de travail des agents. Il appelle de ses vœux de plus amples explications de ce point de vue, qu'il estime le vecteur principal des problèmes.

Marie-Christine LABOURDETTE rappelle que le rapport a été présenté de manière synthétique.

Marie-Claude VITOUX explique que, en amont de l'enquête sur les risques psychosociaux, le service avait commencé, en liaison avec la Direction des musées de France, à travailler sur cette problématique et les critères d'évaluation des RPS. Sur la base de ces derniers, elle estime que 10 % de l'effectif et 177 journées de travail sont concernés. Cette dimension n'a donc pas échappé à la mission.

Concernant la polyvalence, elle déclare en comprendre les dangers pointés par les représentants du personnel. Cependant, elle exprime également l'intérêt des personnels de l'établissement pour ce principe. Par ailleurs, elle insiste sur le réel risque psychosocial et de démotivation que représente pour les agents le fait de n'être affecté qu'à une seule tâche dans le contexte d'un musée fréquenté uniquement par 15 000 visiteurs par an. De même, elle pointe l'absence de jeu cynique quant à la capacité de polyvalence des agents, au point que potentiellement il existe une possibilité de mobilité fonctionnelle de plusieurs agents vers la régie d'œuvres.

Dans ce contexte, elle admet la réalité du risque psychosocial, au regard des critères et des données. Les propos de la mission ne font pas fi des préoccupations des organisations syndicales. Au contraire, ils ont été entendus, observés et quantifiés.

Warda BALAH-CHIKHA rappelle que lors de la visite formelle du CHSCT, il y a deux ans, le manque de clarté des fiches de poste, la polyvalence trop développée, le besoin de mettre en place des réunions de service avaient été évoqués.

Marie-Claude VITOUX précise son propos. En mentionnant une « visite informelle du CHSCT », elle n'a pas fait référence à une visite en vue d'une délégation d'enquête, mais le déplacement de membres.

Warda BALAH-CHIKHA assure qu'il s'agissait d'une visite formelle du CHSCT.

Marie-Claude VITOUX lui présente ses excuses.

Warda BALAH-CHIKHA ajoute que les plannings tendus ont de même été signalés lors d'un récent CT spécial Musées. Elle note que la polyvalence fonctionne lorsque les agents effectuent des tâches qui les satisfont. Cependant, lorsqu'une personne de catégorie C réalise des missions de catégorie B ou A, avec une certaine responsabilité, sans aucune reconnaissance verbale de la hiérarchie ou financière, de fait, l'attractivité est moindre. Au final, elle devient un risque psychosocial. C'est pourquoi **Warda BALAH-CHIKHA** interpelle la Présidente sur sa volonté de reconnaître les missions de chaque corps. Elle s'enquiert des trois postes ouverts au recrutement.

Carole ETIENNE-BOISSEAU explique que le remplacement sous forme de vacation au mois de décembre, à temps complet, vise à pallier les difficultés de recrutement sur un emploi d'adjoint de surveillance actuellement vacant. Le remplacement d'un vacataire week-end au 15 décembre correspond à un temps de travail de 56 %. Ce contrat était déjà ainsi formaté en fonction des besoins du planning. Le poste d'adjoint administratif est un poste à temps complet.

Marie-Christine LABOURDETTE confirme que ce poste sera maintenu au Musée Magnin.

Carole ETIENNE-BOISSEAU ajoute qu'il a été republié en catégorie B. Une adjointe administrative, de catégorie C, qui intéressait beaucoup l'établissement avait postulé. L'emploi a été republié afin qu'il soit examiné en CAP des adjoints administratifs.

Warda BALAH-CHIKHA conclut qu'un poste de vacataire à 56 % et un poste d'adjoint administratif à temps plein doivent être pourvus.

Carole ETIENNE-BOISSEAU précise que l'agent administratif est titulaire. La vacation correspond à un engagement pris pour le mois de décembre pour l'agent de surveillance et à temps incomplet correspondant au remplacement d'un départ.

Françoise PINSON comprend que le poste d'agent administratif est vacant.

Carole ETIENNE-BOISSEAU répète qu'il est publié. Une candidate a postulé et l'avis a été rendu lors de la CAP la semaine précédente.

Françoise PINSON évoque les postes de médiation culturelle.

Carole ETIENNE-BOISSEAU indique qu'une personne a été recrutée sur vacation. Il est demandé de la conforter sur un contrat. C'est une des priorités de la DGP.

Marie-Christine LABOURDETTE souligne l'objectif de consolider les vacations et les contractuels en augmentant leurs capacités de travail.

Françoise PINSON en déduit que ces emplois relèveront sous peu du dispositif Sauvadet. Elle exprime le souhait qu'ils soient stabilisés et passent sous statut de fonctionnaire. Elle estime en effet que la situation actuelle est source de souffrance. Elle cite l'exemple de l'emploi de communication. Elle note la volonté de parer au plus urgent, mais demande d'envisager l'avenir. Elle suggère que le rapport soit diffusé dès lors qu'il aura été présenté au personnel.

Marie-Christine LABOURDETTE explique que le cabinet n'en a pas décidé la communication. Il en a demandé la présentation au personnel et au CHSCT, ce qui constitue une mesure exceptionnelle.

Pedro BOUROUH-PASTOR constate que les personnes recrutées interviennent autant sur des missions de catégorie C ou de catégorie B, de groupe 1 et de groupe 2. Il remarque qu'elles sont souvent employées au niveau le plus bas, mais affectées à des tâches de niveau supérieur. Une revalorisation constituerait une reconnaissance, une compensation non négligeable, qui limiterait les risques psychosociaux.

Warda BALAH-CHIKHA relève l'absence de réponse à sa question concernant une éventuelle clarification.

Marie-Christine LABOURDETTE insiste sur l'importance de la clarté des missions et des profils lors des recrutements. En outre, la polyvalence relève de l'organisation interne de l'établissement et nécessite une clarification avec les agents. Cette dernière est indispensable néanmoins, même s'il apparaît que la polyvalence est appréciée et souhaitée dans l'ensemble. La clarification devra faire l'objet d'un travail plus approfondi.

Yann LEROUX expose l'exemple d'un agent effectuant des missions de catégories A et B. Il souhaite savoir s'il est payé aux niveaux G1 et G2.

Françoise PINSON estime que ces personnes devront à terme passer un concours Sauvadet. Les agents ne doivent en effet pas faire les frais d'une organisation qui leur est imposée en raison des caractéristiques de l'établissement. Il conviendra donc de se donner les moyens de leur permettre de devenir fonctionnaires.

Françoise PINSON engage la Présidente à rencontrer les personnels de manière relativement libre afin qu'ils puissent s'exprimer avec aisance, en dehors de la présence du directeur. Elle pointe en effet le caractère crucial de la liberté de parole et de la psychologie pour les agents.

Marie-Christine LABOURDETTE déclare entendre cette demande, à laquelle elle ne peut apporter une réponse aujourd'hui. Elle rappelle que les agents ont pu rencontrer les inspectrices.

Jérôme LEFAURE s'enquiert de la date de la visite de l'administration au Musée Magnin.

Marie-Christine LABOURDETTE indique qu'elle aura lieu si possible au mois de décembre. Elle ne peut en effet se libérer plus tôt. Elle interroge les inspectrices quant à leur disponibilité à cette date.

Marie-Claude VITOUX répond qu'elle ne pourra être présente.

Marie-Christine LABOURDETTE fait part de son souhait d'organiser cette rencontre avant Noël. Cependant, si les agents en sont d'accord, elle se déclare prête à la reporter à début janvier.

Warda BALAH-CHIKHA lui demande quand une réponse aux questions juridiques pourra être apportée.

Marie-Christine LABOURDETTE assure que le point sera inscrit à l'ordre du jour du CT dès lors que les réponses auront été fournies. Elle met en avant des problématiques très complexes, qui nécessiteront au moins six mois de travail.

Elle remercie les inspectrices générales et le directeur du Musée Magnin.

VI. Questions diverses

Françoise PINSON aborde la situation de Compiègne. Elle demande qu'un point sur cet établissement soit fait au plus vite.

Marie-Christine LABOURDETTE propose de disposer pour Compiègne, qui a fait l'objet d'un audit flash, du même dispositif que pour le Musée national Magnin, avec l'intervention des inspecteurs.

Carole ETIENNE-BOISSEAU précise que la mission avait été portée il y a plus d'un an par Yann ROGIER, l'ISST sur les aspects conditions de travail, depuis il a été nommé secrétaire général du château de Pau. L'inspecteur de l'IGAC était Norbert ANGEL.

Françoise PINSON rappelle que des travaux sont en cours et risquent d'occasionner des difficultés. En effet, il est envisagé de supprimer la pièce dans laquelle les agents se reposent la nuit.

Caroline LESUEUR explique que le déplacement des bureaux de la conservation est en cours. Il devrait permettre de déménager les vestiaires de la surveillance. Cependant, rien n'est décidé en la matière.

Françoise PINSON rapporte que les locaux permettant aux agents de nuit de se reposer durant leur travail doivent être supprimés.

Caroline LESUEUR réfute. Ils seront tout au plus déplacés lorsque les bureaux de la conservation seront libérés. Actuellement, des travaux de réaménagement du PC sont en cours.

Pedro BOUROUH-PASTOR constate que ce dernier a déjà été impacté par l'installation d'un ascenseur. Les agents de nuit sont actuellement en sous-effectif compte tenu de difficultés à trouver des remplaçants. La secrétaire générale a laissé entendre que les repos seraient bannis durant les services de nuit.

Caroline LESUEUR confirme que de tels propos ont été tenus. Cette suppression devrait faire l'objet d'une disposition du règlement intérieur.

Marie-Christine LABOURDETTE convient de la nécessité d'aborder ce sujet en CT.

Yann LEROUX s'étonne que la formation continue n'ait pas fait l'objet d'un examen au Comité technique. Il évoque des besoins spécifiques pour les musées, notamment en matière d'orfèvrerie.

Carole ETIENNE-BOISSEAU explique que le service formation a été sollicité. Cependant, le bilan 2016 n'étant pas achevé, un point formel sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Cécile RANVIER rappelle que la question des livres doublons bibliothèque centrale/INHA avait été évoquée il y a un an au CT par Anne-Elisabeth BUXTORF. Celle-ci avait affirmé que la réfection des ouvrages devait débiter. **Cécile RANVIER** souhaite savoir si elle est effective.

Marie-Christine LABOURDETTE indique qu'elle sollicitera un calendrier auprès de l'INHA.

Elise FAU souligne que le point relatif à l'ex-SBADG a été traité partiellement. La question du centre de documentation générale des Musées de France, pour lequel une fiche détaillée a été fournie, ne l'a pas été. Elle appelle de ses vœux une discussion approfondie lors du prochain CT.

Carole ETIENNE-BOISSEAU constate que Laurent Manceuvre était pourtant présent pour ce faire.

Marie-Christine LABOURDETTE propose d'inscrire le point au prochain CT.

Warda BALAH-CHIKHA évoque les agents de la CRDOA (Commission de Récolement des Dépôts d'Œuvres d'Art) déployés dans les SCN. Il a été demandé à certains de chercher un nouveau poste. Elle déplore une confusion totale, qui nécessite une clarification quant aux consignes du Ministère.

Marie-Christine LABOURDETTE précise que les effectifs de la CRDOA dépendent du secrétariat général du Ministère et non de la direction générale des patrimoines. Elle indique avoir dressé un point la veille avec le Président de la (CRDOA), Jacques SALLOIS. Un état des lieux précis doit être établi afin de pouvoir clarifier le discours auprès des agents quant au redéploiement des postes. Ce travail doit être mené en collaboration étroite avec le Secrétariat général. **Marie-Christine LABOURDETTE** assure avoir conscience de l'urgence et de la complexité de la situation. Elle estime qu'un point d'information pourra être proposé lors du prochain CT.

Warda BALAH-CHIKHA souligne que les agents ont besoin de connaître les délais.

Marie-Christine LABOURDETTE déclare ne pas pouvoir prendre d'engagements en matière de gestion des effectifs et rappelle la nécessité de travailler en étroite collaboration avec les musées, qui voient partir ces personnels avec beaucoup d'inquiétude.

Warda BALAH-CHIKHA s'enquiert des plafonds d'emplois.

Pedro BOUROUH-PASTOR demande le retour des SCN sur les heures supplémentaires, payées ou récupérées. Il sollicite également une remise à jour des fiches de poste et des organigrammes des établissements.

Marie-Christine LABOURDETTE rappelle qu'ils sont examinés et actualisés en CT en fonction des dossiers (Musée national et Domaine du Château de Pau, Musée Magnin). En revanche, elle refuse d'ouvrir un chantier considérable concernant les fiches de postes de tous les SCN.

Concernant les heures supplémentaires, elle rappelle l'engagement pris d'ajouter les enveloppes de vacations, avec une ventilation par SCN et un taux de consommation, aux tableaux d'effectifs présentés chaque année. Elle met néanmoins en garde contre d'éventuelles fluctuations des effectifs présentés, qui ne constituent en aucun cas un socle.

Elle propose le planning suivant pour les CT 2017 :

- 3 mars, à 9 heures 30,
- 31 mai, à 9 heures 30 ;
- 6 octobre, à 9h30.

Marie-Christine LABOURDETTE remercie les participants de leur présence et leur souhaite de bonnes fêtes.

La séance est levée à 16 heures 10.

Marie-Christine LABOURDETTE
Président de séance

Carole ETIENNE-BOISSEAU
Secrétaire de séance

Françoise PINSON
Secrétaire adjoint de séance